

délibération :
DE_2026_2_2

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

**Objet : Délibération
nommant le/la secrétaire de
séance**

L' an deux mille vingt six, le lundi 16 février à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Date de convocation du : 06 Février 2026

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Monsieur DE CABISSE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Madame PHAM-TRONG Muriel, Monsieur MOREAU Alain, Madame LEROY Cécile, Madame TRIBEAUDOT Françoise, Madame LAPLANE Françoise, Monsieur CARRON Jean-Claude, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur BORRIONE Patrick

Absent(s) : Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Monsieur ALLORANT Marc, Monsieur SAFON Olivier

Secrétaire de Séance : Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Dominique Plancher

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le/la secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE

DE NOMMER Madame Cécile Leroy secrétaire de séance.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Maire,

Dominique PLANCHER



La secrétaire,

Cécile LEROY

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Emis le 16/02/2026, transmis en sous-préfecture et

rendu exécutoire le 17/02/2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 17/02/2026

ID : 084-216401438-20260216-DE_2026_2_2-DE

LA MAIRE



Dominique PLANCHER